

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H09 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BUGAUD, E. FARGIER, A. BASTIDE (+proc de P. GAILLARD), M. BOUSCHON, S. CIVIER, J. DURIEU, G. JALADE, A. LOYET, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, P. AYMARD, J. DAURY, D. BERL (+ proc de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, M. MEISS, R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, S. REYNIER, M. CHAZE (+proc de J. SARTRE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON (+ proc de J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT, Mesdames M. ALLAMEL (+proc de F. NOGIER), M. DUBOIS, F. DUMAS, MN. DURAND, C. FAURE, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 44

Procurations : 7

Votants : 51

Absents : 4

Date de convocation : 22/03/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs G.DOZ, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT et F. JOUFFRE.

En présence des suppléants non votants : C. BOUTONNET et J. LE BELLEGO

Objet : BUDGET PRINCIPAL : approbation du compte de gestion du comptable public pour 2018 et vote du compte administratif 2018

Les résultats du compte administratif 2018 sont conformes à ceux du compte de gestion établi par le comptable public et sont arrêtés ainsi qu'il suit :

	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Fonctionnement	24 653 541,91 €	26 468 733,28 €	1 815 191,37 €	
		<i>Dont 184 433,74 € d'excédent antérieur reporté</i>		
Investissement	5 257 107,14€	5 492 916,51 €	235 809,37 €	
		<i>Dont 122 575,33 € d'excédent antérieur reporté</i>		
Résultat global			2 051 000,74 €	
Restes à réaliser	5 284 182,77 €	3 467 915,37 €		
Résultat cumulé après RAR	35 194 831,82 €	35 429 565,16 €	234 733,40 €	

Le montant total des recettes réelles de l'exercice (hors c/1068 et excédent antérieur reporté) s'élève à 29,067 M€ et à 30,163 M€ en incluant les opérations d'ordre alors que les dépenses réelles du budget principal s'élèvent à 28,815 M€ et à 29,911 M€ en incluant les opérations d'ordre, soit un résultat excédentaire pour l'exercice 2018 de 0,252 M€ et un résultat cumulé de 2,051 M€.

Les crédits reportés en investissement se soldent par un besoin de financement de 1 816 267.40 € et déduction faite de l'excédent d'investissement 2018, le besoin total s'établit à 1 580 458.03 €, ce qui correspond à la proposition d'affectation minimum du résultat de fonctionnement 2018.

Le Président ayant quitté la salle ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité par 50 voix pour :

- Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget Principal lequel présente un résultat global excédentaire de 2 051 000,74 € soit 1 815 191,37 en fonctionnement et 235 809,37 en investissement
- Approuve le compte de gestion 2018 du comptable public lequel présente des résultats conformes au compte administratif

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé
transmission en Sous-Préfecture de
Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 29 mars 2019
Le Président, Louis BUFFET

